

ANNONCES JUDICIAIRES.

Ventes de Propriété Foncières POUR TAXES D'ETAT.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables en défaut. Paroisse d'Orléans, Troisième District.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, Troisième District, paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 3 juillet 1897.
Avertissement de l'autorité qui n'est octroyée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, le vendredi, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, aux heures d'après par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures A. M., SAMEDI, le 3 juillet, A. D. 1897, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane, et à la paroisse d'Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes de 1894, 1895 et 1896, y compris l'intérêt qui les grève à partir du 1er décembre de l'année dernière, les assésés consentent au dit état, à raison de deux pour cent par mois jusqu'à paiement final, avec tous les dépens. Les noms des dits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux, d'après l'assésés de la dite année, et les propriétés assésées à chacun des contribuables assésés et devant être vendues, sont indiqués ci-dessous:
AUBAS, MANUEL. Taxe d'Etat de 1896. \$ 45c. Taxe de levée, district d'Orléans. 40c.
Un lot de terre dans le 3ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 7, dans l'Etat No 109 borné par les rues Marigny, Chartres et Royal, mesurant 150 pieds de face à la rue Chartres et 120 pieds de profondeur.

FLORANE, SUE MICHEL. Taxe d'Etat de 1896. \$ 30c. Taxe de levée, district d'Orléans. 40c.
Un lot de terre dans le 3ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 1, dans l'Etat No 819 borné par les rues La Harpe, Roman et Frézier, mesurant 112 pieds de face sur 841 pieds de profondeur.
PONTAN, JEAN. Taxe d'Etat de 1896. \$ 3 00. Taxe de levée, district d'Orléans. 40c.
Six lots de terre dans le 3ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 19, 20, 21, 22, 23 et 24, dans l'Etat No 119 bornés par les rues Fortin, Royal, Chartres et Bourbon, mesurant 36 pieds de face à la rue Royal sur 120 pieds de profondeur, formant l'encadrement des rues Royal et Bourbon.

LACROIX, SUE FRANÇOIS. Taxe d'Etat de 1896. \$ 40c. Taxe de levée, district d'Orléans. 40c.
Un lot de terre dans le 3ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 4 dans l'Etat No 518 borné par l'avenue St Roch, les rues D'Arbois, Ursule et Villard, mesurant 70 pieds de face à l'avenue St Roch sur 87 pieds de profondeur.
MCCARTNEY, LAWRENCE. Taxe d'Etat de 1896. \$ 11 40. Taxe de levée, district d'Orléans. 1 50.
Deux lots de terre dans le 3ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 11 et 12, dans l'Etat No 1187, bornés par les rues La Harpe, Columbia, Giro et Tonti, mesurant 31 pieds 2 pouces et 21 pieds de face à la rue Giro sur 117 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, le lot No 11 dans l'Etat No 1187 borné par les rues La Harpe sur 117 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, et le lot No 12 dans l'Etat No 1187 borné par les rues La Harpe sur 117 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, et formant l'encadrement des rues Giro et La Harpe.

TODD, MME ELIZABETH. Taxe d'Etat de 1896. \$ 80 00. Taxe de levée, district d'Orléans. 80c.
Un lot de terre dans le 3ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 2 dans l'Etat No 145 borné par les rues St Ferdinand, Fort, Archibaud et Royal, mesurant 17 1/2 pieds de face à la rue Royale et travaillant à la rue Archibaud sur 135 pieds de profondeur.
TOUGLET, WILLIAM J. Taxe d'Etat de 1896. \$ 1 00. Taxe de levée, district d'Orléans. 20c.
Un lot de terre dans le 3ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 21 dans l'Etat No 819 borné par l'avenue Lafayette, les rues Fort et Ursule, mesurant 38 pieds de face à la rue Fort sur 130 pieds de profondeur.

CLARKE, JOHN J. Taxe d'Etat de 1896. \$ 10 80. Taxe de levée, district d'Orléans. 1 44.
Deux lots de terrain dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat borné par les rues Espartero, Basin, Giro et St Louis, désignés comme lots Nos 10 et 11, dans l'Etat No 298; lot No 10 mesurant 87 pieds 3 pouces de face à la rue Espartero sur 92 pieds 8 pouces de profondeur sur une ligne de 60 1/2 et 89 pieds sur l'autre, lot No 11 mesurant 27 pieds 3 pouces de face à la rue Espartero sur 89 pieds 8 pouces de profondeur sur une ligne de 60 1/2 et 89 pieds sur l'autre.

LEJOUR, GUSTAVE. Taxe d'Etat de 1896. \$ 4 80. Taxe de levée, district d'Orléans. 84c.
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat borné par les rues Espartero, Basin, Giro et St Louis, désigné comme lot No 10 (triangle) dans l'Etat No 298; lot No 10 mesurant 87 pieds 3 pouces de face à la rue Espartero et travaillant et faisant face à la rue Tchoupitoulas sur 49 pieds 6 pouces de profondeur d'un côté et 73 pieds 6 pouces de l'autre.

AVIS AUX CREANCIERS HYPOTHECAIRES SUR PROPRIÉTÉS DU PREMIER DISTRICT.
BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT, PREMIER DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS, 2 JUILLET 1897.
Conformément à la section 63 de la loi du 25 de 1895, avis est par le présent donné à toutes les personnes qui ont des hypothèques sur les propriétés foncières situées dans le Premier District, paroisse d'Orléans, lesquelles n'auraient pas acquitté les taxes des années 1894, 1895 et 1896, que je n'annoncerai la vente à la porte de la Cour SAMEDI, 3 juillet 1897, à 11 heures A. M., d'un nombre de ces propriétés délinquantes sont mentionnées dans ce journal, conformément à la loi préparatoire à la dite vente. L'attention des créanciers hypothécaires est appelée spécialement sur ces annonces de vente pour taxes, et ils sont prévus de venir à prendre avant la vente, les mesures qui leur seraient nécessaires pour protéger leurs intérêts.
C. HARRISON PARKER, Collecteur de Taxes d'Etat, Premier District, Paroisse d'Orléans, 2 juillet - 2 15 22 29 - 1013

L'ABELLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS JOURNAL QUOTIDIEN. Edition hebdomadaire paraissant le samedi matin. Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne. BUREAUX ET ATELIERS No 73 Rue de Chartres.

AVIS AUX CREANCIERS HYPOTHECAIRES SUR PROPRIÉTÉS DU TROISIEME DISTRICT.

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT, TROISIEME DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS, 2 JUILLET 1897.
Conformément à la section 63 de la loi du 25 de 1895, avis est par le présent donné à toutes les personnes qui ont des hypothèques sur les propriétés foncières situées dans le Troisième District, paroisse d'Orléans, lesquelles n'auraient pas acquitté les taxes des années 1894, 1895 et 1896, que je n'annoncerai la vente à la porte de la Cour SAMEDI, 3 juillet 1897, à 11 heures A. M., d'un nombre de ces propriétés délinquantes sont mentionnées dans ce journal, conformément à la loi préparatoire à la dite vente. L'attention des créanciers hypothécaires est appelée spécialement sur ces annonces de vente pour taxes, et ils sont prévus de venir à prendre avant la vente, les mesures qui leur seraient nécessaires pour protéger leurs intérêts.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES - POUR - TAXES D'ETAT.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables en défaut. Paroisse d'Orléans, Premier District.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, Troisième District, paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1897.
Avertissement de l'autorité qui n'est octroyée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, le vendredi, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, aux heures d'après par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures du matin, SAMEDI, 3 juillet, A. D. 1897, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières dans le premier district de la paroisse d'Orléans sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane et de District de Levée d'Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes assésées de 1894, 1895 et 1896, y compris l'intérêt qui les grève à partir du 1er décembre de l'année dernière, les assésés consentent au dit état, à raison de deux pour cent par mois jusqu'à paiement final, avec tous les dépens. Le numéro du lot et de l'Etat employé pour la désignation des propriétés assésées et de l'assésés est donné dans les tableaux d'assésés pour les années 1894, 1895 et 1896 enregistrés en ce moment en mon bureau.

CLARKE, JOHN J. Taxe d'Etat de 1896. \$ 10 80. Taxe de levée, district d'Orléans. 1 44.
Deux lots de terrain dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat borné par les rues Espartero, Basin, Giro et St Louis, désignés comme lots Nos 10 et 11, dans l'Etat No 298; lot No 10 mesurant 87 pieds 3 pouces de face à la rue Espartero sur 92 pieds 8 pouces de profondeur sur une ligne de 60 1/2 et 89 pieds sur l'autre, lot No 11 mesurant 27 pieds 3 pouces de face à la rue Espartero sur 89 pieds 8 pouces de profondeur sur une ligne de 60 1/2 et 89 pieds sur l'autre.

LEJOUR, GUSTAVE. Taxe d'Etat de 1896. \$ 4 80. Taxe de levée, district d'Orléans. 84c.
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat borné par les rues Espartero, Basin, Giro et St Louis, désigné comme lot No 10 (triangle) dans l'Etat No 298; lot No 10 mesurant 87 pieds 3 pouces de face à la rue Espartero et travaillant et faisant face à la rue Tchoupitoulas sur 49 pieds 6 pouces de profondeur d'un côté et 73 pieds 6 pouces de l'autre.

AVIS AUX CREANCIERS HYPOTHECAIRES SUR PROPRIÉTÉS DU TROISIEME DISTRICT.
BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT, TROISIEME DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS, 2 JUILLET 1897.
Conformément à la section 63 de la loi du 25 de 1895, avis est par le présent donné à toutes les personnes qui ont des hypothèques sur les propriétés foncières situées dans le Troisième District, paroisse d'Orléans, lesquelles n'auraient pas acquitté les taxes des années 1894, 1895 et 1896, que je n'annoncerai la vente à la porte de la Cour SAMEDI, 3 juillet 1897, à 11 heures A. M., d'un nombre de ces propriétés délinquantes sont mentionnées dans ce journal, conformément à la loi préparatoire à la dite vente. L'attention des créanciers hypothécaires est appelée spécialement sur ces annonces de vente pour taxes, et ils sont prévus de venir à prendre avant la vente, les mesures qui leur seraient nécessaires pour protéger leurs intérêts.

L'ABELLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS JOURNAL QUOTIDIEN. Edition hebdomadaire paraissant le samedi matin. Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne. BUREAUX ET ATELIERS No 73 Rue de Chartres.